

VOS REMBOURSEMENTS DETAILLES
Soins bénéficiant des garanties statutaires

Libellé	Quantité	Numéro de dent	Montant des honoraires	Montant du remboursement Sécurité sociale (*)	Montant du remboursement complémentaire MGEN (**)	Montant de votre reste à charge
Restauration d'une dent sur 2 faces ou plus céram	1	26	450,00 €	70,00 €	80,00 €	300,00 €

(*) Montant indiqué à titre indicatif remboursé par le Régime général d'Assurance maladie obligatoire.

(**) Conformément au Règlement Mutualiste, la participation de la Mutuelle est limitée à :

- 2 implants et 2 couronnes sur implant, tous les 2 ans pour la formule Référence.
- 3 implants et 3 couronnes sur implant, tous les 2 ans pour la formule Intégrale.

Au-delà de cette limite, seules les couronnes sur implant sont remboursées à hauteur de 80% de la base de remboursement de la Sécurité sociale.